



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

experts

Question écrite n° 101897

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la profession d'experts de justice. Les experts de justice sont indépendants mais sont liés à une adresse postale pour le ressort d'un tribunal. La proximité géographique pouvant créer des conflits, il serait souhaitable de prévoir la création d'un fichier national des experts consultable par l'ensemble des tribunaux français. Il lui demande si la création d'un tel fichier est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101897

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 183

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)